

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 6 mars 2024

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, C. PEGUET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, J-L. LACHENAL, A. MIZZI, S. ROUGET, F. CONTAT, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Excusé :** M. Sébastien JAVOGUES

**Procuration :** Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. MEYNET à Lucas PUGIN et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Absents :** MM. S. MILLOT-FEUGIER, G. GAUTHIER, D. EISACK et P. BARON

**Secrétaire de séance :** M. B. MARQUET

**2024DELIB025 : MARCHÉ AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON MÉDICALE : AVENANT**

*1.1 Marchés publics*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2194-1 ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2024 ;

**Considérant** le marché de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale de 11 lots conclu pour un montant initial de 458 837,76 € HT ;

**Considérant** le lot 2 « cloisons - doublage- faux plafonds » du marché de travaux, attribué à l'entreprise SAS REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION pour un montant initial de 64 766, 78 € HT, notifié le 25 juillet 2023 ;

**Considérant** la nécessité de déposer et reprendre du flocage en sous-face pour la bonne mise en place des cloisons ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 5 000 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 2 à 69 766,78 € HT soit une augmentation de 7,72 % ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve l'avenant au marché de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale annexé à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217402205-20240312-2024DELIB025-DE

LOT	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	OBJET	L'AVENANT € HT
Lot 2 cloisons - doublage- faux plafonds	SAS REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION	64 766,78	Dépose et reprise du flocage en sous-face pour la bonne mise en place des cloisons	5 000
<b>TOTAL</b>				<b>5 000</b>

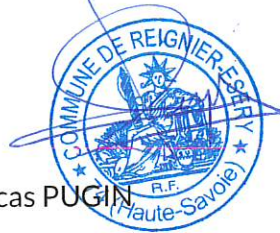
**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer l'avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance



Billy MARQUET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **19 MARS 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.